

CONSEIL D'ETAT

Les rapports des départements donnant des renseignements détaillés sur l'activité gouvernementale, nous ne traitons dès lors dans ce rapport que des questions d'administration générale.

1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1^{er} janvier au 31 mai: M. Bernard Soguel (président), Mme Sylvie Perrinjaquet (vice-présidente), M. Fernand Cuche, M. Roland Debély et M. Jean Studer.

Dès le 1^{er} juin: Mme Sylvie Perrinjaquet (présidente), M. Fernand Cuche (vice-président), M. Bernard Soguel, M. Roland Debély et M. Jean Studer.

2. AFFAIRES TRAITEES

Durant l'année, le Conseil d'Etat a tenu 46 séances au cours desquelles il a pris 2488 décisions écrites (arrêtés, règlements, lettres, etc.). Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a enregistré 1289 pièces de correspondance adressées au gouvernement.

Le gouvernement a en outre adopté 37 rapports à l'intention du Grand Conseil.

3. RECEPTIONS ET INVITATIONS

Au cours de l'année, une délégation du Conseil d'Etat a reçu, en date du 6 octobre, M. Andrey Lopukhov, consul général de la Fédération de Russie.

De plus, le Conseil d'Etat a, entre autres, rencontré dans le cadre de réunions périodiques:

- l'Association Région Val-de-Ruz et le Conseil communal de Cernier, le 11 janvier;
- la direction de l'Office fédéral de la statistique, le 16 janvier;
- les président-e-s des Tribunaux de districts, le 25 janvier;
- la députation neuchâteloise aux Chambres fédérales, les 20 février, 24 mai et 13 septembre;
- le Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise, le 3 mai;
- le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, le 9 mai;
- les représentants de la presse dans le canton, le 14 juin;
- le gouvernement de la République et Canton du Jura, le 21 juin;
- les instances dirigeantes des partis politiques représentés au Grand Conseil, le 30 août;
- l'Association Région Val-de-Travers, le 27 septembre;
- une délégation de l'Union syndicale cantonale neuchâteloise, le 30 octobre;
- la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, le 22 novembre;
- le Conseil d'Etat du canton de Vaud, le 22 novembre;
- les Conseils communaux de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, à de nombreuses reprises.

4. INFORMATION ET COMMUNICATION

4.1. Conférences de presse et séances d'information

Au cours de l'année écoulée, le nombre de conférences de presse tenues par le Conseil d'Etat a encore augmenté pour atteindre le chiffre de 87, soit 28 de plus qu'en 2005, ce qui correspond à une moyenne d'environ deux conférences de presse par semaine. Parmi elles, cinq ont réuni le Conseil d'Etat in corpore: le 20 février pour la présentation des comptes 2005, le 29 mai pour le bilan des six débats publics du Conseil d'Etat dans les districts, le 23 août pour l'évolution des comptes 2006 et les perspectives budgétaires 2007, le 27 septembre pour le projet de budget 2007 et les mesures liées, et le 29 novembre pour les modifications liées aux projets de retraite anticipée et de réinsertion professionnelle des moins de 30 ans dans le cadre du budget 2007.

A noter que les journées du 23 août (évolution comptes 2006 et perspectives budgétaires 2007) et des 26 et 27 septembre (mesures d'insertion des jeunes de moins de 30 ans dans le cadre du budget 2007) ont été consacrées à une large information donnée également aux partenaires concernés et aux chef-fe-s de service de l'administration cantonale.

Entre le 19 avril et le 15 mai, le Conseil d'Etat a en outre tenu six rencontres publiques avec la population dans les six districts du canton, soit à La Chaux-de-Fonds, à Fontainemelon, à Neuchâtel, à Couvet, à Boudry et au Locle, autour du Programme de législature. Il s'agissait d'écouter la population, de discuter avec elle et de lui expliquer les décisions prises et à venir. Chaque débat était animé par un journaliste de la région et a réuni entre 150 et 350 personnes.

4.2. Communiqués de presse

Concernant les communiqués de presse, également en augmentation, ce sont 292 (249 en 2005) informations du Conseil d'Etat et des départements au total qui ont été diffusées à la presse par le bureau de la communication.

A noter une nouveauté introduite dès le 25 avril, soit un communiqué de presse intitulé "Informations brèves" faisant état des principales décisions d'intérêt public prises par le Conseil d'Etat lors de ses séances hebdomadaires et diffusé en principe le lendemain de la séance du gouvernement.

Parmi les 292 informations diffusées durant l'année écoulée, 87 d'entre elles concernaient des conférences de presse, 30 faisaient suite aux séances du Conseil d'Etat, 175 émanaient des différents départements - comprenant les informations mensuelles du service de l'emploi concernant l'évolution du chômage, les mesures administratives prises et publiées chaque mois par le service cantonal des automobiles et de la navigation et les communiqués de presse du DEN -.

4.3. Rencontres annuelles avec la presse

Dans le cadre des rencontres annuelles instaurées avec la presse, le Conseil d'Etat a par ailleurs accueilli les représentants des médias en date du 14 juin à l'auberge de Mont-Cornu à La Chaux-de-Fonds.

5. CONFERENCES

5.1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

Voir rapport de gestion du Département de l'économie, sous office des affaires extérieures.

5.2. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Voir rapport de gestion du Département de l'économie, sous office des affaires extérieures.

6. TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES

6.1. Motions, motions populaires et de communes

Les motions suivantes, adoptées par le Grand Conseil, ont été enregistrées par le Conseil d'Etat:

a) *Motions adoptées en 2006*

05.179

Motion du groupe socialiste, du 1er novembre 2005, "HEP-BEJUNE": un audit nécessaire?"

DECS

Motion amendée acceptée le 21 février 2006.

Un rapport du Conseil d'Etat y relatif 07.003, Bilan et vision stratégique, a été adopté par ce dernier en décembre 2006. Il sera soumis à la commission des affaires extérieures début 2007 et au Grand Conseil au printemps 2007.

04.157

Motion populaire du parti socialiste du Littoral neuchâtelois, du 26 août 2004, "Ligne CFF Gorgier Neuchâtel: Non à la dégradation des prestations"

DGT

Motion amendée acceptée le 28 mars 2006.

A l'étude.

04.174

Motion populaire Myriam Rais-Liechti, du 30 septembre 2004, "Pour que les crèches puissent continuer d'exercer"

DSAS

Motion amendée acceptée le 28 mars 2006.

Un groupe de travail a été créé dans le but de réviser la loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance, entrée en vigueur en 2002. Un rapport sera soumis au Grand Conseil durant l'année 2007.

04.178

Motion du groupe PopEcoSol, du 2 novembre 2004, "Prévention du tabagisme dans les écoles, bâtiments publics et établissements publics du canton de Neuchâtel"

DSAS

Motion acceptée le 28 mars 2006.

Un groupe de travail interdépartemental a été créé. Un rapport devrait être soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2007. Il traitera également des motions populaires 05.157 et 05.158.

05.157

Motion populaire Françoise Février et Bruno Avolio, du 13 septembre 2005, "Interdiction de la fumée dans les établissements scolaires du canton"

DSAS

Motion acceptée le 28 mars 2006.

Un groupe de travail a été créé, sous la direction du service cantonal de la santé publique. Un rapport devrait être soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2007. Il traitera également de la motion du groupe PopEcoSol 04.178 et de la motion populaire 05.158.

05.158

DSAS

Motion populaire Fabian Spigario et Laurent Devenoges, du 15 septembre 2005, "Interdiction de la consommation de tabac dans les lieux publics (lutte contre le tabagisme passif)"

Motion acceptée le 28 mars 2006.

Un groupe de travail a été créé, sous la direction du service cantonal de la santé publique. Un rapport devrait être soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2007. Il traitera également de la motion du groupe PopEcoSol 04.178 et de la motion populaire 05.157.

05.108

DJSF

Motion Gisèle Ory, du 25 janvier 2005, "Pour un traitement équitable des remises d'impôts"

Motion acceptée le 28 mars 2006.

Les remises d'impôts sont actuellement traitées dans le cadre du règlement concernant le traitement des demandes en remise des impôts directs cantonal et communal, du 1^{er} novembre 2000, dont les articles 3, 8 et 9 précisent en particulier les circonstances dans lesquelles une remise d'impôts peut être accordée. Les demandes de remises sont examinées par l'office de perception qui constitue un dossier pour chaque cas. La décision est prise dans tous les cas par le chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances.

Une révision du règlement visant à préciser davantage les critères applicables à l'examen des demandes est actuellement en cours. De nouvelles directives sont par ailleurs en préparation en ce qui concerne l'octroi de facilités de paiement (rééchelonnement des impôts dus).

04.172

DECS

Motion Patrick Erard, du 28 septembre 2004, "Obésité et activité physique"

Motion acceptée le 29 mars 2006.

A l'étude.

04.180

DGT

Motion Armand Blaser, du 3 novembre 2004, "Diesel et filtres à particules"

Motion acceptée le 31 mai 2006.

A l'étude.

06.152

DECS

Motion interpartis, du 3 octobre 2006, "Pour des places d'apprentissage accessibles"

Motion amendée acceptée le 4 octobre 2006.

A l'étude.

b) Motions adoptées antérieurement

Les motions suivantes, adoptées antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

81.151

DGT

Motion Pierre-André Delachaux, du 18 novembre 1981, "Cantonisation de la route Couvet-Mauborget"

Motion acceptée le 16 octobre 1985.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 00.021, "Classement d'interventions parlementaires", demandant le classement de diverses interventions parlementaires. Le Grand Conseil ayant refusé son classement, l'examen de cette motion sera repris ultérieurement.

92.127**Motion Fernand Cuche (Lignières) (primitivement déposée par Gérard Berger), du 5 octobre 1992, "Contrat-type pour le personnel forestier"**

DEC

Motion acceptée le 29 mars 1995.

Un groupe de travail s'est penché sur la motion et un projet de CTT sera mis en consultation au cours du premier trimestre 2007.

94.122**Motion Laurence Boegli, du 22 juin 1994, "Les cyclistes existent, il y en a même dans notre canton"**

DGT

Motion amendée acceptée le 27 mars 1996.

A l'étude.

95.124**Motion Michel Schaffter, du 15 mai 1995, "Quelle médecine scolaire pour demain?"**

DECS

Motion amendée acceptée le 22 mai 1996.

A l'étude par le DECS et le DSAS, en collaboration avec les instances concernées. Une proposition de mise en œuvre dans le cadre de la PSAJ a été mise en consultation avec le deuxième volet de désenchevêtrement des tâches en 2004 (rapport 04.033). Compte tenu des réactions négatives des communes, le projet a été retiré du désenchevêtrement et du rapport 04.033.

La motion n'est donc pas classée. Mais sa réponse devra être reprise durant la législature.

97.116**Motion Claude Borel, du 12 février 1997, "Transjurassien Express?"**

DGT

Motion acceptée le 25 juin 1997.

A l'étude. Un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le courant de l'année 2007.

95.154**Motion Michel Barben, du 20 novembre 1995, "Vitalité des zones rurales"**

DGT

Motion amendée acceptée le 25 juin 1997.

A l'étude.

96.116**Motion du groupe libéral-PPN, du 20 mai 1996, "Pénurie d'organes humains à transplanter"**

DSAS

Motion acceptée le 25 juin 1997.

A l'étude, dans le cadre des actions menées ou à mettre en œuvre sur le plan national. La Confédération a mis en consultation un projet de loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules, sur laquelle le Conseil d'Etat a pris position le 23 février 2001 dans le sens de la motion. Le 12 septembre 2001, le Conseil fédéral a adopté et transmis au Parlement le message concernant le projet de loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules. Le Conseil national a traité le projet de loi le 17 décembre 2003. A ce stade, il ne s'oriente pas dans le sens privilégié par le canton (consentement présumé), et il ne semble pas opportun de régler cette problématique au niveau cantonal, mais d'attendre la décision des Chambres fédérales.

96.121**Motion Michèle Berger-Wildhaber, du 22 mai 1996, "Examen des projets de constructions et d'entretiens cantonaux"**

DGT

Motion amendée acceptée le 4 février 1998.

A l'étude.

- 97.109** DGT
Motion Jean-Gustave Béguin, du 10 février 1997, "Aide à l'utilisation et à l'innovation pour la promotion du bois indigène comme matériaux de construction"
 Motion acceptée le 20 mai 1998.
 A l'étude.
- 96.134** DECS
Motion Jean-Paul Wettstein, du 30 septembre 1996, "Favoriser l'accès des jeunes filles aux formations techniques"
 Motion acceptée le 20 mai 1998.
 Le Conseil d'Etat présente un rapport 06.035, "Accession des jeunes filles aux professions techniques" à la session de janvier 2007 qui propose le classement de cette motion.
- 97.114** DGT
Motion Pierre Bonhôte, du 12 février 1997, "Vieillessement de nos infrastructures"
 Motion acceptée le 19 janvier 1999.
 A l'étude, dans le cadre d'une prochaine étape de crédits routiers.
- 97.129** DJSF
Motion Roland Debély, du 23 juin 1997, "Syndicats intercommunaux et référendum facultatif modernisé"
 Motion amendée acceptée le 19 janvier 1999.
 Cette motion est obsolète, en vertu du droit actuellement applicable. En effet, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution neuchâteloise, le référendum financier obligatoire a été supprimé, tant pour l'Etat que pour les communes.
 Le référendum financier facultatif, quant à lui, existe à chaque niveau de collectivités, aussi bien pour l'Etat que pour les communes et les syndicats intercommunaux.
 Le Conseil d'Etat a proposé le classement de cette motion dans le cadre du rapport 04.016, "Comptes et gestion 2003", classement que le Grand Conseil a néanmoins refusé lors de la session d'avril 2004. Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de revenir sur cette décision, compte tenu des éléments qui précèdent et des objectifs qu'il s'est donnés en matière de réforme des structures des communes pour la présente législature.
 Le classement de cette motion sera proposé dans le cadre de l'examen des comptes de l'Etat lors de la session d'avril 2007.
- 97.141** DGT
Motion du groupe libéral-PPN, du 29 septembre 1997, "Les eaux pluviales et les petits cours d'eau, quelle politique?"
 Motion amendée acceptée le 3 février 1999.
 A l'étude.
- 97.143** DGT
Motion Pierre-Alain Brand, du 17 novembre 1997, "Pistes cyclables dans le district de Bou-dry"
 Motion amendée acceptée le 3 février 1999.
 A l'étude, en précisant toutefois qu'une éventuelle réalisation à cet endroit ne pourrait se faire qu'après l'ouverture complète de l'autoroute A5 et la fin des travaux.
- 98.105** DJSF
Motion du groupe socialiste, du 2 février 1998, "Pour un nouvel aménagement du temps de travail dans les services et institutions qui dépendent du budget de l'Etat"
 Motion amendée acceptée le 24 mars 1999.

Cette motion fait l'objet d'une discussion avec les associations professionnelles et un rapport devrait être présenté à la conclusion de ces dernières. A noter que des mesures ayant pour objectif un assouplissement du temps de travail sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Les institutions sont libres d'appliquer ou non ces nouvelles normes internes à l'Etat. Un point de situation sera fait après deux ans et des mesures correctrices pourront être adoptées en cas de besoin.

A noter qu'au niveau des institutions (ANMEA), une nouvelle convention collective de travail est en négociation.

Tant le SRH que les services de l'Etat sont satisfaits des assouplissements entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Des aménagements ont été introduits dès janvier 2005 afin de corriger certains problèmes liés aux cadres et aux congés compensatoires.

Les chefs de services et autres fonctions assimilées n'ont ainsi plus la possibilité de faire valoir une compensation pour les heures supplémentaires qu'ils accomplissent dans le cadre de leur mission, et un assouplissement a été octroyé dans le mode de reprise des jours de congé compensatoire des titulaires.

Les institutions dépendant du budget de l'Etat qui disposent de leurs propres règles de gestion sont autonomes dans leur organisation interne et ne bénéficient de ces assouplissements que si leur direction l'a décidé.

Les questions soulevées par la motion seront traitées dans le cadre de la politique des ressources humaines qui seront mises en œuvre à l'appui de la réforme de l'Etat.

Dans le cadre d'un train de mesures destinées à améliorer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, le Conseil d'Etat sera prochainement saisi d'une proposition de réduction, voire de suppression des périodes journalières de présence obligatoire bloquée.

La réduction ou la suppression de ces périodes bloquées réglerait de manière durable cette problématique, de telle sorte que la motion pourrait être classée.

98.127

Motion Adrien Laurent, du 23 mars 1998, "Tuteurs professionnels et tutelles"

DSAS

Motion amendée acceptée le 22 mars 2000.

Une réponse est en cours de finalisation au sein du département, en lien avec le groupe de pilotage du projet "Marguerite", réforme de la justice neuchâteloise. Un rapport devrait être soumis au Grand Conseil dans le cadre de l'introduction du nouveau droit de tutelle, en principe en 2008.

98.161

Motion Claude Borel, du 30 septembre 1998, "Pitié pour les analphabètes de la révolution technologique!"

DECS

Motion acceptée le 17 mai 2000.

Le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer 10.000 francs permettant de cofinancer un projet de recherche consacré à la fracture numérique. Ce projet sera conduit par la communauté d'études pour l'aménagement du territoire et sera réalisé, au moins en partie, dans le canton de Neuchâtel.

L'étude est actuellement en cours.

99.117

Motion Bernard Soguel, du 24 mars 1999, "La politique culturelle: une volonté du canton"

DECS

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Le rapport 05.010 "Encouragement des activités culturelles" aurait dû être soumis au Grand Conseil en 2005. Il proposait le classement de la motion.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer ce rapport en juin 2005. La motion devra ainsi être reprise dans un autre contexte.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

99.159

DEC

Motion du groupe socialiste, du 29 septembre 1999, "Des emplois durables pour faciliter la réinsertion professionnelle"

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Au terme d'une expérience-pilote et suite à l'acceptation par le Grand Conseil des mesures d'insertion pour les personnes de moins de 30 ans et à l'adoption par le Conseil d'Etat du règlement sur les mesures d'intégration professionnelle, un rapport sera soumis au Grand Conseil au cours du premier semestre 2007.

99.164

DJSF

Motion du groupe libéral-PPN, du 10 novembre 1999, "Pour un travail à domicile dans la fonction publique"

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Les questions posées par la motion seront étudiées de manière approfondie dans le cadre de la réforme de l'Etat.

Elles seront notamment intégrées aux réflexions menées par le département dans les domaines des ressources humaines et de l'informatique.

Un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises depuis l'automne 2006, et un rapport proposant des conditions-cadre est en cours d'élaboration. Le groupe souhaite toutefois prendre en considération les conclusions de la phase-test que le canton du Valais a réalisée dans le même domaine avant de finaliser son rapport.

00.113

DEC

Motion Jean-Claude Baudoin, du 20 mars 2000, "La sécurité au travail: une obligation pour tous?"

Motion acceptée le 23 janvier 2001.

Un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2007.

00.130

DEC

Motion du groupe radical, du 19 juin 2000, " Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton"

Motion acceptée le 23 janvier 2001.

L'examen de cette motion sera repris dans le cadre de la modification de la loi sur la promotion de l'économie en 2007. L'analyse tiendra compte de l'évolution récente considérable du capital-risque (création de Finergence, de Jade Invest, de Boost-X, réorientation possible de SOFIP SA) et de la nouvelle politique régionale de la Confédération qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

00.124

DJSF

Motion Jean-Marie Haefliger, du 22 mars 2000, "Justice des mineurs: structure centralisée ou par districts?"

Motion acceptée le 26 mars 2001.

La motion a été examinée dans un groupe de travail interdisciplinaire dont le rapport final préconisait la création d'une juridiction spécialisée des mineurs. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs, devant la perspective toujours plus rapprochée de connaître une procédure pénale unifiée et avec la réflexion qui se fait sur l'organisation judiciaire neuchâteloise, il a paru bon de joindre la réponse à cette motion à celle qui sera donnée à ces différents objets.

00.171**Motion Serge Vuilleumier, du 22 novembre 2000, "Illettrisme"**

DECS

Motion acceptée le 6 février 2002.

Le département élabore actuellement une réponse à cette motion, adoptée par le Grand Conseil en 2002, relative à la problématique de l'illettrisme. Le service de l'enseignement obligatoire, mandaté pour cette tâche, a considéré que les actions de prévention chez les très jeunes enfants ainsi que celles visant au renforcement des apprentissages chez les élèves de la scolarité obligatoire pouvaient constituer des mesures efficaces de lutte contre l'illettrisme. Un catalogue de 17 propositions de mesures concrètes a été présenté à tous les cadres de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, lors de la conférence de l'enseignement obligatoire de mars 2005, en présence du chef du département de l'époque. Ce catalogue répertorie et classe ces mesures en sept champs d'action qui s'étendent de la petite enfance à la formation initiale ou continue du corps enseignant. La conférence s'est déclarée unanime à soutenir les efforts déployés. Un rapport définitif devrait être présenté au Grand Conseil au cours de l'année 2007.

01.118**Motion Marcelo Droguett, du 18 juin 2001, "Cancer du sein"**

DSAS

Motion acceptée le 20 mars 2002.

Suite au retrait du rapport par le Conseil d'Etat lors de la session de juin 2005, la Banque cantonale neuchâteloise a fait acte d'un don pour la prise en charge expérimentale du programme de dépistage systématique du cancer du sein d'une durée de cinq ans. La mise en place du programme est en cours. Les premières mammographies de dépistage devraient avoir lieu dans le premier semestre 2007.

01.135**Motion du groupe libéral-PPN, du 20 juin 2001, "Promotion économique et scolarité: création d'un cursus scolaire français-anglais"**

DECS

Motion amendée acceptée le 3 septembre 2002.

Le groupe de travail constitué dans le but de répondre à cette motion s'est réuni à plusieurs reprises (14 séances) afin de définir un concept d'application, tout en étudiant la faisabilité d'un tel projet.

Le rapport final, après consultation et validation auprès du groupe de travail, sera présenté au Conseil d'Etat dans le courant de la législature.

01.156**Motion des groupes radical et libéral-PPN, du 19 novembre 2001, "Ouverture des marchés publics – Entreprises neuchâteloises lésées?"**

DGT

Motion amendée acceptée le 29 janvier 2003.

A l'étude.

02.112**Motion du groupe radical, du 19 mars 2002, "Pour une mobilité professionnelle intégrée"**

DGT

Motion amendée acceptée le 19 février 2003.

A l'étude.

02.118**Motion Bernard Matthey, du 20 mars 2002, "Pour une information ferme et rigoureuse sur les dangers du cannabis"**

DSAS

Motion acceptée le 19 février 2003.

Les résultats de l'étude confiée à l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel sont en cours d'analyse au sein du DSAS. Une réponse à la motion sera proposée au Grand Conseil au cours de l'année 2007, vraisemblablement dans le cadre de la révision du concept relatif au dispositif de

prévention et de lutte en faveur des personnes souffrant de conduites addictives, en cours de rédaction au sein de la commission cantonale des addictions (CCA).

02.127

DEC

Motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, du 13 juin 2002, "Ouvrir mieux sans travailler plus"

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Un groupe de travail a été créé en vue d'établir un projet de modification de la loi sur la police du commerce. Ses réflexions sont alimentées par les résultats d'une enquête auprès des commerçants et de leurs employés conduite en 2005 par un consultant externe. Un projet sera mis en consultation courant 2007.

02.135

DECS/DEC

Motion Giovanni Spoletini et Viviane Houlmann, du 24 juin 2002, "Mise en valeur du patrimoine horloger du Pays de Neuchâtel"

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Un rapport sera soumis au Grand Conseil dans le courant du 1^{er} semestre 2007.

02.136

DGT

Motion populaire de la section locloise du parti libéral-PPN, du 10 juillet 2002, "A quand le bout du tunnel?"

Motion acceptée le 26 mars 2003.

A l'étude.

02.153

DSAS

Motion du groupe PopEcoSol, du 4 septembre 2002, "Interdiction de l'affichage en faveur du tabac et de l'alcool, excepté les affichages aux produits viti-vinicoles"

Motion amendée acceptée le 30 avril 2003.

La problématique est en cours d'évaluation dans le département. La motion sera traitée conjointement avec les motions 04.178, 05.157 et 05.158. Un rapport sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2007.

02.154

DGT

Motion de la commune de Corcelles-Cormondèche, du 5 septembre 2002, Initiative communale "Taxe sur les déchets"

Motion acceptée le 25 juin 2003.

A l'étude, dans le cadre de la commission cantonale de gestion des déchets.

02.165

DGT

Motion populaire Pierre-François Sieber et Jean-Michel Gaberell, du 26 novembre 2002, "Taxe sur les déchets"

Motion acceptée le 25 juin 2003.

A l'étude, dans le cadre de la commission cantonale de gestion des déchets.

03.118

DGT

Motion de la commune de Savagnier, du 5 mars 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

A l'étude.

03.126**Motion de la commune de Dombresson, du 8 mai 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"**

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

A l'étude.

03.130**Motion de la commune de Villiers, du 10 juin 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"**

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

A l'étude.

04.121**Motion du groupe libéral-PPN, du 24 février 2004, "Le RUN – une vision pour demain – quelles conséquences financières?"**

DGT

Motion acceptée le 28 avril 2004.

A l'étude.

03.176**Motion du groupe PopEcoSol, du 3 décembre 2003, "Comment corriger une situation sociale inacceptable"**

DSAS

Motion amendée acceptée le 29 juin 2005.

Un mandat a été confié à l'Université de Neuchâtel pour mener une étude sur les working poors dans le canton de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat saisira le Grand Conseil, une fois les résultats de l'étude connus. Le postulat 05.177 sera également traité dans ce cadre-là.

6.2. Postulats

Les postulats suivants, adoptés par le Grand Conseil, ont été enregistrés par le Conseil d'Etat:

a) Postulats adoptés en 2006

05.186**Postulat du groupe socialiste, du 7 décembre 2005, "Quelle stratégie pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques?"**

DECS

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

05.185**Postulat du groupe PopVertsSol, du 6 décembre 2005, "Les entreprises exonérées d'impôts doivent prendre part au redressement des finances cantonales"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Le postulat sera traité en 2007 dans le cadre des travaux de la révision de la législation fiscale, avec la commission fiscalité.

- 05.184** DGT
Postulat du groupe socialiste, du 6 décembre 2005, "Onde Verte"
Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.
A l'étude.
- 05.177** DSAS
Postulat du groupe PopVertsSol, du 1er novembre 2005, "Action sociale et "working poors""
Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.
Le postulat sera traité dans le cadre de la réponse à la motion 03.176. Comme proposé dans la motion, un mandat a été confié à l'Université de Neuchâtel pour mener une étude sur les workings poor dans le canton de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat saisira le Grand Conseil, une fois les résultats de l'étude connus.
- 05.115** DJSF
Postulat de la commune de Corcelles-Cormondèche, du 7 mars 2005, Initiative communale "Désenchevêtrement et neutralité fiscale: plus 30, moins 30, mais pour tout le monde!" (préalablement déposé sous forme de motion)
Postulat accepté le 24 janvier 2006.
A l'étude au sein de la commission péréquation financière.
- 05.119** DJSF
Postulat de la commune de Corcelles-Cormondèche, du 15 mars 2005, Initiative communale "Péréquation financière intercommunale" (préalablement déposé sous forme de motion)
Postulat accepté le 24 janvier 2006.
A l'étude au sein de la commission péréquation financière.
- 05.123** DJSF
Postulat de la commune de Saint-Blaise, du 29 mars 2005, Initiative communale "Péréquation financière intercommunale" (préalablement déposé sous forme de motion)
Postulat accepté le 24 janvier 2006.
A l'étude au sein de la commission péréquation financière.
- 05.126** DJSF
Postulat de la commune de Neuchâtel, du 22 avril 2005, Initiative communale concernant la révision de la péréquation financière intercommunale (préalablement déposé sous forme de motion)
Postulat accepté le 24 janvier 2006.
A l'étude au sein de la commission péréquation financière.
- 05.127** DJSF
Postulat de la commune de Fontainemelon, du 2 mai 2005, Initiative communale concernant la révision de la péréquation financière intercommunale (préalablement déposé sous forme de motion)
Postulat accepté le 24 janvier 2006.
A l'étude au sein de la commission péréquation financière.
- 05.128** DJSF
Postulat de la commune d'Engollon, du 2 mai 2005, Initiative communale concernant la révision de la péréquation financière intercommunale (préalablement déposé sous forme de motion)
Postulat accepté le 24 janvier 2006.

A l'étude au sein de la commission péréquation financière.

05.129

DJSF

Postulat de la commune de Colombier, du 3 mai 2005, Initiative communale concernant la révision de la péréquation financière intercommunale (préalablement déposé sous forme de motion)

Postulat accepté le 24 janvier 2006.

A l'étude au sein de la commission péréquation financière.

05.130

DJSF

Postulat de la commune des Brenets, du 4 mai 2005, Initiative communale concernant la révision de la péréquation financière intercommunale (préalablement déposé sous forme de motion)

Postulat accepté le 24 janvier 2006.

A l'étude au sein de la commission péréquation financière.

05.131

DJSF

Postulat de la commune d'Hauterive, du 9 mai 2005, Initiative communale concernant la révision de la péréquation financière intercommunale (préalablement déposé sous forme de motion)

Postulat accepté le 24 janvier 2006.

A l'étude au sein de la commission péréquation financière.

05.132

DJSF

Postulat de la commune de Rochefort, du 11 mai 2005, Initiative communale concernant la révision de la péréquation financière intercommunale (préalablement déposé sous forme de motion)

Postulat accepté le 24 janvier 2006.

A l'étude au sein de la commission péréquation financière.

05.133

DJSF

Postulat de la commune de Montmollin, du 19 mai 2005, Initiative communale "Péréquation financière intercommunale" (préalablement déposé sous forme de motion)

Postulat accepté le 24 janvier 2006.

A l'étude au sein de la commission péréquation financière.

05.134

DJSF

Postulat de la commune du Landeron, du 8 juin 2005, "Péréquation financière intercommunale" (préalablement déposé sous forme de motion)

Postulat accepté le 24 janvier 2006.

A l'étude au sein de la commission péréquation financière.

05.135

DJSF

Postulat de la commune de Bôle, du 8 juin 2005, "Désenchevêtrement et péréquation financière intercommunale"(préalablement déposé sous forme de motion)

Postulat accepté le 24 janvier 2006

A l'étude au sein de la commission péréquation financière.

- 05.136** DJSF
Postulat de la commune de Cornaux, du 15 juin 2005, Initiative communale concernant la révision de la péréquation financière intercommunale (préalablement déposé sous forme de motion)
Postulat accepté le 24 janvier 2006.
A l'étude au sein de la commission péréquation financière.
- 05.144** DJSF
Postulat de la commune de Boudevilliers, du 5 juillet 2005, Initiative communale sur la péréquation financière intercommunale (préalablement déposé sous forme de motion)
Postulat accepté le 24 janvier 2006.
A l'étude au sein de la commission péréquation financière.
- 05.145** DJSF
Postulat de la commune de Cressier, du 13 juillet 2005, Initiative communale concernant la révision de la péréquation financière intercommunale (préalablement déposé sous forme de motion)
Postulat accepté le 24 janvier 2006.
A l'étude au sein de la commission péréquation financière.
- 05.166** DJSF
Postulat de la commune de Gorgier, du 3 octobre 2005, Initiative communale "Péréquation financière intercommunale" (préalablement déposé sous forme de motion)
Postulat accepté le 24 janvier 2006.
A l'étude au sein de la commission péréquation financière.
- 05.167** DJSF
Postulat de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 4 octobre 2005, Initiative communale "Péréquation intercommunale des recettes des personnes morales"(préalablement déposé sous forme de motion)
Postulat accepté le 24 janvier 2006.
A l'étude au sein de la commission péréquation financière.
- 05.168** DJSF
Postulat de la commune d'Auvernier, du 11 octobre 2005, Initiative communale "Péréquation financière intercommunale" (préalablement déposé sous forme de motion)
Postulat accepté le 24 janvier 2006.
A l'étude au sein de la commission péréquation financière.
- 05.169** DJSF
Postulat de la commune de Fenin-Vilars-Saules, du 11 octobre 2005, Initiative communale "Péréquation financière intercommunale" (préalablement déposé sous forme de motion)
Postulat accepté le 24 janvier 2006.
A l'étude au sein de la commission péréquation financière.
- 06.101** DJSF
Postulat de la commune de Bevaix, du 19 décembre 2005, Initiative communale "Péréquation financière intercommunale" (préalablement déposé sous forme de motion)
Postulat accepté le 24 janvier 2006.
A l'étude au sein de la commission péréquation financière.

06.105**Postulat du groupe radical, du 24 janvier 2006, "Il faut inciter les communes à accueillir des entreprises!"**

DEC

Postulat accepté le 21 février 2006.

La réponse sera apportée dans le cadre du rapport à l'appui de la modification de la loi sur la promotion de l'économie, en tenant compte des mesures mises en œuvre dans le cadre du RUN.

06.107**Postulat du groupe radical, du 24 janvier 2006, "Péréquation financière intercommunale: supprimer l'influence des coefficients fiscaux communaux"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 21 février 2006.

A l'étude au sein de la commission péréquation financière.

06.104**Postulat du groupe PopVertsSol, du 24 janvier 2006, "Réexamen du plafonnement du budget pour les subsides de l'assurance-maladie"**

DSAS

Postulat accepté le 21 février 2006.

Le système de financement des subsides par la Confédération va connaître de profonds changements dans le cadre de la RPT. L'étude du postulat se fera en fonction de cette nouvelle donne financière.

Le budget 2007 a vu une allocation de ressources supérieure à celle de 2006, en réponse partielle aux préoccupations exprimées dans le postulat.

06.106**Postulat du groupe socialiste, du 24 janvier 2006, "Se donner les moyens pour favoriser le versement de subventions pour l'assurance-maladie obligatoire"**

DSAS

Postulat accepté le 21 février 2006.

Le système de financement des subsides par la Confédération va connaître de profonds changements dans le cadre de la RPT. L'étude du postulat se fera en fonction de cette nouvelle donne financière.

Le budget 2007 a vu une allocation de ressources supérieure à celle de 2006, en réponse partielle aux préoccupations exprimées dans le postulat.

06.141**Postulat du groupe socialiste, du 27 juin 2006, "Parlements en action!"**

DEC

Postulat accepté le 27 juin 2006.

Un rapport sera soumis au Grand Conseil en 2007, dans le cadre de la modification de la Convention des conventions.

06.145**Postulat du groupe radical, du 5 septembre 2006, "Maintien et soins à domicile: un nécessaire état des lieux et des propositions"**

DSAS

Postulat accepté le 6 septembre 2006.

Une étude a été confiée à la HE-ARC pour définir les besoins du canton à moyen et long termes en matière de maintien à domicile. Sur la base des résultats de cette étude notamment, le Conseil d'Etat adressera au Grand Conseil un rapport présentant un concept cantonal de maintien à domicile. Le postulat 06.148 sera également traité dans ce cadre-là.

06.148**Postulat Laurence Boegli, du 5 septembre 2006, "Aide aux aidant-e-s"**

DSAS

Postulat accepté le 6 septembre 2006.

Ce postulat sera traité conjointement avec le postulat 06.145. Une étude a été confiée à la HE-ARC pour définir les besoins du canton à moyen et long termes en matière de maintien à domicile. Sur la base des résultats de cette étude notamment, le Conseil d'Etat adressera au Grand Conseil un rapport présentant un concept cantonal de maintien à domicile.

06.150**Postulat du groupe radical, du 6 septembre 2006, "Des actions concrètes (Agenda 21)"**

DGT

Postulat accepté le 31 octobre 2006.

A l'étude.

06.165**Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Tornado pénale"**

DJSF

Postulat accepté le 31 octobre 2006.

Le rapport attendu suivra les expériences qui seront faites par la justice neuchâteloise dans l'application des nouvelles dispositions générales du code pénal suisse

06.164**Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Desserte ferroviaire Le Locle- La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel: des améliorations à court terme nécessaires"**

DGT

Postulat accepté le 1er novembre 2006.

A l'étude.

06.172**Postulat du groupe socialiste, du 5 décembre 2006, "Quel statut pour les filiales dans la HES-SO?"**

DECS

Postulat accepté le 6 décembre 2006.

Cette question est étroitement liée au sort qui sera réservé par la HES-SO et la Confédération au projet d'accréditation de la filière musique. Elle pose également une question de principe qui va faire l'objet d'une étude dans les mois à venir.

b) Postulats adoptés antérieurement

Les postulats suivants, adoptés antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

86.138**Postulat de la commission législative, du 13 octobre 1986, "Fonds pupillaires"**

DJSF

Postulat accepté le 14 octobre 1986.

Un rapport à l'appui du classement du postulat sera présenté au Grand Conseil dans le cadre général des révisions du projet "Marguerite".

91.107**Postulat des députés du Val-de-Travers, du 25 mars 1991, "Navigation sur la Haute-Areuse"**

DGT

Postulat accepté le 25 mars 1991.

Ce postulat sera repris, conformément au souhait exprimé par le Grand Conseil en octobre 2000, même si les conditions ne sont pas remplies pour imaginer la possibilité de réintroduire la navigation à cet endroit.

91.135**Postulat de la commission "transports", du 30 septembre 1991, "Répartition des déficits des entreprises de transport entre l'Etat et les communes"**

DGT

Postulat accepté le 11 février 1992.

Ce postulat sera traité dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes.

95.108**Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 mars 1995, "Succession: paiement à l'Etat par cession d'oeuvres d'art"**

DJSF

Postulat accepté le 27 mars 1995.

Ce sujet n'a pas été traité dans le cadre de l'examen de la nouvelle loi instituant un impôt sur les successions et les donations entre vifs (LSucc), entrée en vigueur en 2003.

Une réforme de la fiscalité est planifiée sur 2006 – 2007 en vue d'une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Bien que le projet ne portera que sur la question des impôts directs et qu'aucune révision de la LSucc ne soit à l'ordre du jour, on pourrait profiter du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil pour répondre à ce postulat.

95.136**Postulat du groupe libéral-PPN, du 5 septembre 1995, "Restructuration du service des mensurations cadastrales"**

DGT

Postulat accepté le 5 septembre 1995.

A l'étude.

95.143**Postulat Laurence Boegli (primitivement déposé sous forme de motion), du 3 octobre 1995, "Encouragement des activités de jeunesse"**

DECS

Postulat accepté le 4 octobre 1995.

A l'étude.

97.107**Postulat Jean-Claude Guyot, du 10 février 1997, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur"**

DECS

Postulat accepté le 11 février 1997.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport, 99.040, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur", en réponse à ce postulat. Le Grand Conseil a pris acte du rapport sans classer le postulat.

Initialement, la réponse était prévue au début 2005, en liaison avec le projet de réforme du secondaire 1.

Le Conseil d'Etat ayant décidé de surseoir partiellement à ce projet, la réponse est reportée.

Le postulat Jean-Claude Guyot visait un réaménagement des sections moderne et préprofessionnelle.

Le projet de réforme au secondaire 1, conduit par le département entre 1998 et 2004, constituait une réponse à cet objet puisqu'il prévoyait la fusion de ces deux sections en une voie générale spécifiée par des mesures de différenciation ainsi qu'un encadrement renforcé: cours à niveau pour les disciplines principales et introduction de l'anglais dès le degré 7.

Le Conseil d'Etat a apporté son soutien au projet puis a décidé de le suspendre à la suite d'une enquête auprès des enseignants qui se sont déclarés défavorables à ce changement.

Pour l'instant, les trois sections resteront en place avec des conditions-cadre permettant une évolution modeste vers une amélioration des compétences des élèves. La mise en vigueur du nouveau plan d'études PENSE est déjà une mesure qui va dans ce sens.

97.133**Postulat du groupe PopEcoSol, du 29 septembre 1997, "Loi sur les contributions directes"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 29 septembre 1997.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport, 99.038, "Contributions directes", lors de la session de septembre 1999, proposant le classement de ce postulat. Cet objet a été renvoyé à une commission spéciale, la commission "Fiscalité", qui a présenté son rapport au Grand Conseil lors de la session de mars 2000. Malgré l'acceptation du rapport, le postulat 97.133 et son amendement n'ont pas été classés.

Ce postulat est aujourd'hui obsolète, les conditions d'octroi et le calcul des subsides LAMAL ayant changé (suppression du minimum de 10%), la question fiscale ne se pose plus. En 2005, la commission fiscalité a pris acte du fait que le problème soulevé par le postulat ne relève pas de la fiscalité, mais de l'aide aux subsides des caisses-maladie.

Ce postulat sera traité de manière plus approfondie dans le cadre de la réforme de la fiscalité cantonale qui sera soumise au Grand Conseil en 2007.

98.154

Postulat du groupe radical, du 28 septembre 1998, "Collaboration culturelle"

DECS

Postulat amendé accepté le 30 septembre 1998.

En relation avec la motion 99.117.

Le rapport 05.010 "Encouragement des activités culturelles" aurait dû être soumis au Grand Conseil en 2005. Il proposait le classement du postulat.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer ce rapport en juin 2005. Le postulat devra ainsi être repris dans un autre contexte.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

99.128

Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 21 juin 1999, "Réformes de structures, recentrage des activités de l'Etat, autres mesures d'économies"

DJSF

Postulat accepté le 17 août 1999.

Le Conseil d'Etat estime que le programme de législature et la feuille de route qui l'accompagne répondent totalement aux préoccupations du postulat en question. Les bilans qui paraissent tous les quatre mois offrent au Grand Conseil la possibilité de suivre l'évolution de la réforme de l'Etat et la concrétisation des mesures annoncées dans la feuille de route. Pour cette raison, le Conseil d'Etat proposera le classement du postulat dans le cadre de l'examen des comptes de l'Etat lors de la session d'avril 2007.

99.153

Postulat Eric Ruedin, du 27 septembre 1999, "Rapprochement entre la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat S.A. (LNM) et la Société de navigation sur le lac de Biemme"

DGT

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

A l'étude.

99.163

Postulat Bernard Matthey, du 10 novembre 1999, "Bateaux à propulsion électrique"

DGT

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

A l'étude, en collaboration avec la direction de la LNM.

00.112

Postulat Jean-Pierre Authier, du 2 février 2000, "Syndicats intercommunaux"

DJSF

Postulat accepté le 2 février 2000.

Ce postulat n'a pas été traité dans le cadre de la première évaluation de la péréquation financière intercommunale conduite par le Conseil d'Etat en avril 2004. Pour cette évaluation effectuée après trois exercices déjà, l'exécutif cantonal souhaitait se limiter à corriger quelques défauts techniques, considérant qu'il était prématuré de modifier fondamentalement un système, qui doit encore être éprouvé, notamment à la lumière des premiers correctifs et du 2^e volet du désenchevêtrement.

A la suite de la procédure de consultation conduite en avril 2004, le Conseil d'Etat a retiré son avant-projet de révision de la péréquation, estimant que, dans les relations entre le canton et les communes, l'année devait être consacrée uniquement à la réforme du 2^e volet du désenchevêtrement.

Dans la foulée des débats sur le 2^e volet du désenchevêtrement, le Grand Conseil a pris l'option de constituer une commission ad hoc chargée de proposer une révision de la péréquation financière intercommunale. C'est donc dans ce cadre qu'une réflexion pourra à nouveau être menée à propos de ce postulat.

00.153**Postulat de la commission "Transports publics", du 2 octobre 2000, "Pour une meilleure planification de l'offre des transports publics"**

DGT

Postulat accepté le 2 octobre 2000.

A l'étude.

00.129**Postulat du groupe libéral-PPN, du 19 juin 2000, "Vacances judiciaires et fériées en procédure pénale"**

DJSF

Postulat accepté le 2 octobre 2000.

A l'étude. Le postulat est intégré au programme de la "Marguerite" et plus particulièrement au pétalement consacré à la modification du code de procédure pénale.

00.149**Postulat Jean-Sylvain Dubois et Dominique Gilbert Rossier, du 2 octobre 2000, "Maintien de l'étude de la traversée de Peseux selon le projet de décret portant octroi d'un crédit de 72,5 millions de francs pour la onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes"**

DGT

Postulat amendé accepté le 4 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport, 02.028, "Entretien du réseau routier". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2003. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat, dont l'examen sera repris ultérieurement.

00.150**Postulat du groupe radical, du 2 octobre 2000, "L'entretien: retard à... développement durable?"**

DGT

Postulat accepté le 4 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport, 02.028, "Entretien du réseau routier". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2003. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat, dont l'examen sera repris ultérieurement.

00.166**Postulat du groupe libéral-PPN, du 20 novembre 2000, "Inventaire des biens fonciers"**

DGT

Postulat accepté le 22 novembre 2000.

Les travaux réalisés ont permis la mise à disposition d'un inventaire de toutes les parcelles propriétés de l'Etat qui peut être consulté par le biais d'un guichet cartographique spécifique. Un travail d'analyse et de validation de l'inventaire a été effectué tout au long de l'année 2004. Un groupe de travail a été formé à cet effet. Dans les mois à venir, il appartiendra au Conseil d'Etat de déterminer quelles parcelles peuvent être vendues et de rapporter au Grand Conseil.

00.167**Postulat du groupe socialiste, du 21 novembre 2000, "Les multicanonales, à la caisse s'il vous plaît!"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 22 novembre 2000.

La répartition intercantonale de la matière imposable (capital et bénéfice) des entreprises intercantionales s'effectue sur la base de règles précises, pour la plupart découlant directement de la jurisprudence du Tribunal fédéral et en partie de la doctrine, voire d'accords intercantonaux, dans des cas particuliers. En relation avec l'harmonisation fiscale, les autorités fiscales suisses se sont dotées d'une structure efficace, dans le cadre de la Conférence suisse des impôts (CSI). La commission législation et harmonisation de la CSI examine les problèmes liés aux répartitions intercantionales, en particulier des entreprises établies dans tous les cantons ou la plupart (grandes banques, compagnies d'assurances, Swisscom et sociétés affiliées, etc.).

Un chapitre, dans le prochain rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la réforme de la fiscalité en 2007, sera consacré à ce postulat. Il comportera des explications sur les règles de répartitions intercantionales et quelques données chiffrées indiquant l'évolution, par exemple sur cinq ans, et l'importance de l'impôt payé par les sociétés ayant leur siège hors du canton (externes). Nous proposerons le classement de ce postulat.

01.109**Postulat du groupe socialiste, du 7 février 2001, "Favoriser la libre circulation des jeunes dans notre canton"**

DGT

Postulat accepté le 26 mars 2001.

A l'étude, en collaboration avec l'organe de gestion de l'Onde verte.

01.110**Postulat du groupe radical, du 26 mars 2001, "Evaluation comparative des prestations publiques"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 28 mars 2001.

Le Conseil d'Etat proposera le classement de ce postulat dans le cadre de l'examen des comptes de l'Etat lors de la session d'avril 2007

En effet, lors de la session de juin 2005, le Grand Conseil avait été saisi d'un rapport sur l'évaluation et le pilotage stratégique, rapport retiré par le Conseil d'Etat. Ce dernier a tenu compte des réserves du Grand Conseil et a privilégié la démarche qui figure dans la feuille de route qui accompagne le programme de législature 2006-2009. Même s'il considère qu'une évaluation comparative des prestations publiques peut revêtir un certain intérêt à long terme, le Conseil d'Etat estime qu'elle ne favorise pas le redressement des finances cantonales dans les conditions et les délais fixés par les mécanismes de frein à l'endettement.

01.117**Postulat Bernard Matthey, du 18 juin 2001, "Favoriser la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables par un modèle de tarification"**

DGT

Postulat amendé accepté le 20 juin 2001.

A l'étude.

01.143**Postulat du groupe libéral-PPN, du 2 octobre 2001, "Pour une optimisation des prestations informatiques de l'Etat"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 3 octobre 2001.

Les services informatiques de la ville de La Chaux-de-Fonds (SIC) et de l'Etat (STI) vont fusionner au printemps 2007 dans le but de créer le nouveau Service informatique de l'Entité neuchâteloise. Des négociations similaires sont en cours avec la ville de Neuchâtel afin qu'elle puisse intégrer cette nouvelle entité à moyen terme.

Le Conseil d'Etat proposera le classement de ce postulat dans le cadre de l'examen des comptes de l'Etat lors de la session d'avril 2007. En effet, le Grand Conseil a la possibilité de suivre de près la réalisation de cet objectif à travers les états de situation sur la réforme de l'Etat publiés tous les 4 mois.

02.121**Postulat du groupe PopEcoSol, du 21 mai 2002, "Personnel CFF et friches ferroviaires"**

DGT

Postulat accepté le 22 mai 2002.

A l'étude.

02.144**Postulat du groupe radical, du 3 septembre 2002, "Plan directeur de l'organisation spatiale des services de l'Etat"**

DJSF

Postulat accepté le 3 septembre 2002.

Le Conseil d'Etat proposera le classement de ce postulat dans le cadre de l'examen des comptes de l'Etat lors de la session d'avril 2007. En effet, l'Etat de situation sur la réforme de l'Etat qui paraît tous les quatre mois informe le Grand Conseil sur les travaux de réorganisation et de restructuration des unités administratives. La commission du logement de l'administration est étroitement associée à ces travaux, comme le prévoit l'arrêté concernant les relocalisations et l'aménagement des locaux des unités de l'administration cantonale. Cette base légale a été justement révisée le 8 mars 2006 pour tenir compte des impératifs dictés par la réforme de l'Etat.

02.107**Postulat du groupe radical, du 6 février 2002, "Boucllements intermédiaires"**

DJSF

Postulat accepté le 28 janvier 2003.

Le service financier procède depuis 1997, avec l'appui des départements, à une évaluation du résultat probable des comptes de l'exercice en cours. Cette évaluation est fondée sur une enquête auprès des services qui prend en compte les charges et les revenus déjà portés en compte à une date de référence, ainsi que les charges et les revenus encore prévisibles jusqu'à la clôture annuelle. Depuis 2005, cette évaluation du résultat probable des comptes est effectuée à deux reprises, en juin et en septembre. Les conclusions de ces évaluations ont régulièrement été communiquées à la commission de gestion et des finances, lors de la présentation du budget.

En 2003, le département a mis en œuvre une série de mesures visant à améliorer l'évaluation des recettes fiscales. Une réponse au postulat, sous la forme d'une évaluation des procédures mises en œuvre et des expériences faites avec les nouvelles méthodes d'évaluation des recettes fiscales, sera donnée dans le cadre du rapport à l'appui des comptes 2006.

Le Conseil d'Etat proposera le classement de ce postulat dans le cadre de l'examen des comptes de l'Etat lors de la session d'avril 2007.

02.172**Postulat du groupe socialiste, du 3 décembre 2002, "Des outils pour conduire les finances cantonales"**

DJSF

Postulat accepté le 28 janvier 2003.

Le service financier procède depuis 1997, avec l'appui des départements, à une évaluation du résultat probable des comptes de l'exercice en cours. Cette évaluation est fondée sur une enquête auprès des services qui prend en compte les charges et les revenus déjà portés en compte à une date de référence, ainsi que les charges et les revenus encore prévisibles jusqu'à la clôture annuelle. Depuis 2005, cette évaluation du résultat probable des comptes est effectuée à deux reprises, en juin et en septembre. Les conclusions de ces évaluations ont régulièrement été communiquées à la commission de gestion et des finances, lors de la présentation du budget.

En 2003, le département a mis en œuvre une série de mesures visant à améliorer l'évaluation des recettes fiscales. Le rapport à l'appui des comptes 2006 donne une évaluation des procédures mises en œuvre et des expériences réalisées avec les nouvelles méthodes d'évaluation des recettes

fiscales. Pour cette raison, le Conseil d'Etat proposera le classement du postulat dans le cadre de l'examen des comptes de l'Etat lors de la session d'avril 2007.

02.173**Postulat du groupe radical, du 3 décembre 2002, "Transparence dans les effectifs"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 28 janvier 2003.

Des premières améliorations ont été apportées aux listes d'effectifs dans le cadre du budget 2003.

Pour le budget 2005, les effectifs "hors dotation" ont été intégrés dans le processus budgétaire, à l'exception des entités dont le financement est assuré intégralement par des sources fédérales et de certains autres effectifs particuliers (apprentis, stagiaires, etc.). Par ailleurs, une liste uniforme du personnel de chaque service avec toutes les précisions nécessaires a été établie.

Des indicateurs statistiques seront par ailleurs élaborés dans le cadre de la réforme de l'Etat. Ils permettront de suivre la mise en œuvre des mesures en matière de ressources humaines.

Ces informations seront disponibles dès la fin du premier trimestre 2007. Elles paraîtront sous la forme de bilans périodiques et permettront de suivre de manière fine l'évolution des effectifs. Par conséquent le Conseil d'Etat, estimant avoir répondu au postulat, proposera son classement dans le cadre de l'examen des comptes de l'Etat lors de la session d'avril 2007.

03.110**Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 29 janvier 2003, "Pour des services publics à un meilleur coût"**

DJSF

Postulat accepté le 18 février 2003.

Durant la présente législature, le Conseil d'Etat a privilégié une réforme de l'Etat et de ses structures en profondeur, afin de redresser la situation financière du canton. C'est pourquoi les travaux qui ont été et sont menés au sein de l'administration visent à assurer les services publics de qualité au meilleur coût possible. Le Grand Conseil est régulièrement informé de l'avancement des travaux par les états de situation sur la réforme de l'Etat qui paraissent tous les quatre mois. Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'Etat proposera de classer ce postulat dans le cadre de l'examen des comptes de l'Etat lors de la session d'avril 2007.

03.123**Postulat du groupe socialiste, du 29 avril 2003, "Etudier l'installation de petites installations hydroélectriques"**

DGT

Postulat amendé accepté le 29 avril 2003.

A l'étude.

03.134**Postulat du groupe radical, du 24 juin 2003, "Pour une meilleure transparence en matière de promotion économique"**

DEC

Postulat amendé accepté le 24 juin 2003.

Une partie des informations concernant en particulier les emplois figure dans le rapport de gestion du service de promotion économique (PREN). Une réponse exhaustive au postulat sera donnée dans le cadre de la modification de la loi sur la promotion de l'économie, en se basant notamment sur les résultats des travaux effectués par la commission consultative du Conseil d'Etat qui a évalué en 2006 la politique, les résultats, les instruments et les structures de soutien à l'économie du canton.

03.135**Postulat du groupe libéral-PPN, du 24 juin 2003, "Pour des remplacements de qualité dans les écoles enfantines, primaires et secondaires"**

DECS

Postulat accepté le 25 juin 2003.

Un rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat sera soumis au Grand Conseil courant 2007.

03.142**Postulat du groupe PopEcoSol, du 2 septembre 2003, "Pour une harmonisation des délais de recours cantonaux avec ceux du droit fédéral"**

DJSF

Postulat accepté le 2 septembre 2003.

Un projet de loi est en voie de préparation.

03.161**Postulat du groupe socialiste, du 4 novembre 2003, "Marchés publics: quel bilan?"**

DGT

Postulat accepté le 4 novembre 2003.

A l'étude, en relation avec la motion 01.156.

04.104**Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 janvier 2004, "Convention concernant la Haute Ecole ARC Neuchâtel-Berne-Jura"**

DECS

Postulat accepté le 28 janvier 2004.

Les rapports de gestion de la HE-ARC (à ce jour le premier rapport n'est pas en notre possession) répondront aux questions soulevées par le postulat.

04.118**Postulat du groupe radical, du 24 février 2004, "Quel trafic ferroviaire transfrontalier pour Neuchâtel à l'horizon 2010?"**

DGT

Postulat accepté le 25 février 2004.

A l'étude.

04.125**Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 mars 2004, "Informatique cantonale"**

DJSF

Postulat accepté le 30 mars 2004.

Les services informatiques de la ville de La Chaux-de-Fonds (SIC) et de l'Etat (STI) vont fusionner au printemps 2007 dans le but de créer le nouveau service informatique de l'Entité neuchâteloise. Des négociations similaires sont en cours avec la ville de Neuchâtel afin qu'elle puisse intégrer cette nouvelle entité à moyen terme.

Le Conseil d'Etat proposera le classement de ce postulat dans le cadre de l'examen des comptes de l'Etat lors de la session d'avril 2007. En effet, le Grand Conseil a la possibilité de suivre de près la réalisation de cet objectif à travers les états de situation sur la réforme de l'Etat que le Conseil d'Etat publie tous les 4 mois.

04.144**Postulat du groupe PopEcoSol, du 25 mai 2004, "Un canton sans OGM: une chance pour l'agriculture, la recherche et la population"**

DEC

Postulat accepté le 29 juin 2004.

Le Conseil d'Etat présente un rapport 07.002, "OGM", à la session de janvier 2007 qui propose le classement de ce postulat.

04.149**Postulat du groupe libéral-PPN, du 29 juin 2004, "Bien identifier les cultures sans OGM"**

DEC

Postulat accepté le 29 juin 2004.

Le Conseil d'Etat présente un rapport 07.002, "OGM", à la session de janvier 2007 qui propose le classement de ce postulat.

- 04.154** DJSF
Postulat Claude Borel, du 29 juin 2004, "Pour un meilleur contrôle parlementaire des investissements"
 Postulat accepté le 31 août 2004.
 A l'étude. Les réflexions en cours au sujet de ce postulat nécessitent une modification des dispositions réglementaires et des directives concernant l'engagement des dépenses ainsi que les demandes de crédits supplémentaires et complémentaires. Par ailleurs, une analyse du cahier des charges des commissions de construction sera également effectuée.
 Un rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat sera soumis au Grand Conseil dans le courant 2007.
- 04.165** DJSF
Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Le désenchevêtrement des tâches doit être accompagné d'une révision rapide de la péréquation financière"
 Postulat accepté le 1^{er} septembre 2004.
 Renvoyé à la commission parlementaire "Péréquation financière".
- 04.166** DJSF
Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Désenchevêtrement des tâches"
 Postulat accepté le 1^{er} septembre 2004.
 Le Conseil d'Etat proposera le classement de ce postulat dans le cadre de l'examen des comptes de l'Etat lors de la session d'avril 2007. En effet, à une nouvelle étape de désenchevêtrement des tâches, le Conseil d'Etat privilégie de nouveaux partenariats entre l'Etat et les communes, à l'instar du projet de Police unique ou de regroupement des centres informatiques. Il en est ainsi également de la réalisation du réseau urbain neuchâtelois et de la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale de la Confédération.
- 04.175** DECS
Postulat des membres de la commission des affaires extérieures, du 2 novembre 2004, "Pour une approche interdisciplinaire et créative du système de formation dans les lieux de la pratique (stages)"
 Postulat amendé accepté non combattu le 3 novembre 2004.
 Attribué initialement au DJSS puis au DIPAC, compte tenu de la problématique.
 Réponse prévue en 2007 moyennant une réflexion commune entre le DECS et le DSAS (en tant que département employeur).
- 04.179** DSAS
Postulat du groupe libéral-PPN, du 3 novembre 2004, "Période budgétaire et comptable de l'établissement hospitalier multisite cantonal"
 Postulat accepté le 30 novembre 2004.
 Le principe d'échéances a été introduit dans les comptes 2006 et le budget 2007 de l'Etat, répondant ainsi sur le fond au postulat. Formellement, son classement sera demandé dans le cadre de l'examen des comptes de l'Etat lors de la session d'avril 2007.
- 05.104** DGT
Postulat Claude Borel, du 25 janvier 2005, "Aménagement du territoire: plate-forme "nature-tourisme-loisirs-sport""
 Postulat accepté le 26 janvier 2005.
 A l'étude.
- 05.113** DSAS
Postulat du groupe radical, du 22 février 2005, "Prestations sociales cantonales"
 Postulat accepté le 23 février 2005.

Il correspond aux réflexions qui seront conduites dans le cadre de la 2^e étape de l'organisation de l'accès aux prestations sociales, soit le regroupement de certaines entités sur le plan communal ou régional (services sociaux, office du travail, agence communale AVS/AI), dans le but de la mise en place de guichets sociaux régionaux. Toutefois, l'analyse demandée par le postulat ne pourra se faire qu'au fur et à mesure que cette 2^e étape se réalisera, soit au cours de l'année 2007.

05.148**Postulat du groupe radical, du 30 août 2005, "Pour une réforme fondamentale des procédures dans les domaines de l'aménagement du territoire et des constructions"**

DGT

Postulat accepté le 30 août 2005.

A l'étude.

05.151**Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 août 2005, "Coordonner c'est bien, alléger et simplifier c'est encore mieux!"**

DGT

Postulat accepté le 30 août 2005.

A l'étude.

05.161**Postulat du groupe PopVertsSol, du 27 septembre 2005, "Congé sabbatique pour la fonction publique"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 27 septembre 2005.

La possibilité d'un congé sabbatique offert au personnel de l'administration cantonale sera examinée en 2007. Cette mesure a été notamment annoncée dans la feuille de route du Conseil d'Etat pour la présente législature.

Le principe du congé sabbatique a récemment été ancré dans la loi sur le statut de la fonction publique pour les enseignants. La généralisation de ce droit pour le personnel administratif et technique sera étudié au cours de cette législature, en tenant compte de l'expérience du domaine de l'enseignement.

05.172**Postulat du groupe UDC, du 1er novembre 2005, "Caisse de pensions de l'Etat"**

DJSF

Postulat accepté le 1^{er} novembre 2005.

A l'étude. Une révision totale de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel est d'ores et déjà prévue et a été annoncée par le Conseil d'Etat dans son rapport du 05.037, "Caisse de pensions", du 14 septembre 2005, à l'appui d'une révision partielle de la loi.

La création de l'EHM et la cantonalisation de l'enseignement du degré secondaire 2 ont provoqué plusieurs transferts de personnel entre collectivités publiques neuchâteloises. Les questions souvent délicates liées à ces transferts nous ont amené à prévoir la création d'une Caisse de pensions unique pour les collectivités publiques neuchâteloises. Une convention a été signée, en ce sens, par l'Etat et les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

En conséquence, la révision totale de la loi qui était prévue pour 2006 est légèrement reportée dans le temps.

Les travaux visant à la création de la Caisse unique sont en cours et doivent permettre de déboucher sur un rapport qui sera soumis au Grand Conseil durant le troisième trimestre de cette année. L'année 2008 verra la Caisse unique se mettre en place de façon à pouvoir procéder à un transfert des personnes assurées au sein de la nouvelle institution au 1^{er} janvier 2009.

Les questions posées dans le postulat trouveront réponse dans le rapport à l'appui de la révision totale de la loi puisqu'il s'agira d'adapter la loi aux modifications du droit fédéral, d'apporter des réponses aux questions relatives au financement de la Caisse tout en prenant en considération les impératifs financiers des collectivités publiques et de prendre les mesures nécessaires à la création d'une Caisse unique. Il conviendra donc de proposer le classement de ce postulat dans ce rapport.

05.175**Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 1er novembre 2005, "Retraite des membres du Conseil d'Etat"**

DSJF

Postulat accepté le 1^{er} novembre 2005.

Un avant-projet de loi instituant un nouveau régime de retraite pour les membres du Conseil d'Etat a été élaboré et sera soumis au Grand Conseil durant le premier semestre 2007 encore. Les solutions retenues et proposées dans ce contexte répondront aux préoccupations exprimées dans le postulat. Il conviendra donc de proposer le classement de ce postulat dans ce rapport.

05.176**Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 1er novembre 2005, "Caisse de pensions de l'Etat"**

DJSF

Postulat accepté le 1^{er} novembre 2005.

A l'étude. Une révision totale de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel est d'ores et déjà prévue et a été annoncée par le Conseil d'Etat dans son rapport du 05.037, "Caisse de pensions", du 14 septembre 2005, à l'appui d'une révision partielle de la loi.

La création de l'EHM et la cantonalisation de l'enseignement du degré secondaire 2 ont provoqué plusieurs transferts de personnel entre collectivités publiques neuchâtelaises. Les questions souvent délicates liées à ces transferts nous ont amené à prévoir la création d'une Caisse de pensions unique pour les collectivités publiques neuchâtelaises, comme le suggère le postulat. Une convention a été signée, en ce sens, par l'Etat et les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

En conséquence, la révision totale de la loi qui était prévue pour 2006 est légèrement reportée dans le temps.

Les travaux visant à la création de la Caisse unique sont en cours et doivent permettre de déboucher sur un rapport qui sera soumis au Grand Conseil durant le troisième trimestre de cette année. L'année 2008 verra la Caisse unique se mettre en place de façon à pouvoir procéder à un transfert des personnes assurées au sein de la nouvelle institution au 1^{er} janvier 2009.

Les préoccupations évoquées dans le postulat ainsi que les questions qui y sont posées trouveront réponse dans le rapport à l'appui de la révision totale de la loi puisqu'il s'agira d'adapter la loi aux modifications du droit fédéral, d'apporter des réponses aux questions relatives au financement de la Caisse tout en prenant en considération les impératifs financiers des collectivités publiques et de prendre les mesures nécessaires à la création d'une Caisse unique. Il conviendra donc de proposer le classement de ce postulat dans ce rapport.

6.3. Interpellations et questions

Le Conseil d'Etat a répondu oralement à 24 interpellations et 91 questions écrites.

Il a répondu par écrit à 14 questions écrites et 52 questions orales.

7. REPONSES AUX CONSULTATIONS FEDERALES

Le Conseil d'Etat a répondu aux consultations suivantes :

1. Modification de l'ordonnance sur la protection des animaux concernant les chiens dangereux.
2. Cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom SA.
3. Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal).
4. Dispositions d'exécution relatives à la loi sur la transplantation.
5. Règlement sanitaire international (RSI) révisé.

6. Abrogation de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger – Révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.
7. Projet de modification de l'ordonnance sur les forêts et révision du règlement sur la formation forestière pratique des ingénieurs forestiers.
8. Cession de l'arme personnelle lors de la libération de l'obligation de servir – nouvelle réglementation relative à l'examen des restrictions éventuelles.
9. Modification de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds.
10. Modification de l'ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement.
11. Projet de loi sur l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire.
12. Projet de révision partielle du Code des obligations concernant les dispositions du bail à loyer.
13. Révision partielle de l'ordonnance sur les jeux de hasard du DFJP.
14. Loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que les aides financières accordées par la Suisse en tant qu'Etat hôte.
15. Rapport du Conseil fédéral sur les entreprises de sécurité et les entreprises militaires privées.
16. Publication de la directive CFST No 6503 "Amiante".
17. Situation des casinos en Suisse.
18. Protocole facultatif du 6 octobre 1999 se rapportant à la Convention du 18 décembre 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
19. Projet de modification des ordonnances 1 à 3 relatives au Code pénal suisse et de l'ordonnance sur le casier judiciaire informatisé.
20. Projet d'article constitutionnel et de loi fédérale relatif à la recherche sur l'être humain.
21. Modification de l'ordonnance relative au service universel dans le domaine des télécommunications.
22. Adaptation de l'ordonnance sur les mesures visant au maintien de la sûreté intérieure dans le cadre du projet législatif.
23. Révision de l'ordonnance sur les armes.
24. Avant-projet de révision du droit de la société anonyme et du droit comptable.
25. Révision de l'ordonnance sur la navigation intérieure et des prescriptions sur les gaz d'échappement des moteurs de bateaux.
26. Loi fédérale sur la sécurité des produits.
27. Assurer l'encadrement législatif de l'activité de guide de montagne et du secteur des activités à risque.
28. Engagement du Conseil fédéral lors des votations fédérales.
29. Ordonnance d'exécution de la loi fédérale concernant des mesures de lutte contre le travail au noir.
30. Dispositions d'exécution relatives à la loi sur l'analyse génétique humaine.
31. Loi sur l'approvisionnement en électricité et la révision de la loi sur les installations électriques.
32. Convention-cadre de droit public relative à la collaboration entre la Confédération et les cantons pour le fonctionnement du portail suisse www.ch.ch de 2007 à 2010.
33. Modification de diverses ordonnances du droit sur la circulation routière.
34. Ordonnance du 6 octobre 1986 limitant le nombre des étrangers – prise de position sur le projet de révision des clés de répartition des contingents pour la période allant du 1^{er} novembre 2006 au 31 octobre 2007.
35. Modification de l'ordonnance sur l'asile 2 et des autres ordonnances. Adaptation du forfait accordé au titre de l'aide d'urgence.

36. Adaptation de la loi fédérale contre la concurrence déloyale en vue du Championnat d'Europe de football en 2008.
37. Nouvelle ordonnance sur le registre des rejets et transferts de polluants.
38. Suppression et simplification d'autorisation.
39. Rapport final concernant la dotation des instruments de la péréquation financière et sur le projet d'ordonnance du Conseil fédéral.
40. Révision partielle de quatre ordonnances relatives aux produits chimiques.
41. Services de protection sur les routes nationales.
42. Modèle de financement des services de navigation aérienne en Suisse.
43. Guide pour planification "Aménagement du territoire et prévention des accidents majeurs le long des lignes de chemin de fer".
44. Modification de la loi fédérale du 21 mars 1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure.
45. Rapport final concernant la dotation des instruments de la péréquation financière et sur le projet d'ordonnance du Conseil fédéral.
46. Réforme structurelle de la prévoyance professionnelle - Mesures pour les travailleurs âgés.
47. Projet de la loi fédérale sur les enlèvements internationaux d'enfants et sur la mise en œuvre des conventions de La Haye sur la protection des enfants et des adultes.
48. Indemnisation pour nuisances sonores dues au trafic aérien.
49. Ordonnance relative aux émissions sonores des appareils et machines destinés à être utilisés en plein air.
50. Modification de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds.
51. Révision totale de l'ordonnance sur la protection des animaux.
52. Projet concernant le trafic marchandises.
53. Ordonnance du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption.
54. Révision 09 de la législation militaire.
55. Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales – 2^e cycle de suivi concernant la Suisse.
56. Modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac.
57. Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.
58. Projet de loi fédérale sur Promotion Suisse du 18 octobre 2006.
59. Protection de la population et de l'économie contre le tabagisme passif.

Les textes sont à disposition à la chancellerie d'Etat, ainsi que sur le site Internet.

Neuchâtel, le 7 février 2007

Au nom du Conseil d'Etat :

La présidente, *Le chancelier,*

S. Perrinjaquet J.-M. Reber

TABLE DES MATIÈRES

1.	COMPOSITION DU GOUVERNEMENT	1
2.	AFFAIRES TRAITÉES	1
3.	RECEPTIONS ET INVITATIONS	1
4.	INFORMATION ET COMMUNICATION	2
4.1.	Conférences de presse et séances d'information	2
4.2.	Communiqués de presse	2
4.3.	Rencontres annuelles avec la presse	2
5.	CONFÉRENCES	2
5.1.	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).....	2
5.2.	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	3
6.	TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES	3
6.1.	Motions, motions populaires et de communes.....	3
6.2.	Postulats	11
6.3.	Interpellations et questions	26
7.	REPONSES AUX CONSULTATIONS FÉDÉRALES	26